



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2010 - Convocation du 09 novembre 2010

L'an deux mille dix le neuf du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.....

Présents : MM. ALBEROLA Laurent - DAUDE Claude – FEUILLADE Samuel - CAZALIS Didier - CHAPON Thierry – HEYER Olivier - GUENIOU Patricia – ROCHETTE Julien. LAURENS Thérèse - NATHAN Lisbeth

Absent : NATHAN Lisbeth pouvoir à Patricia GUENIOU – Sandrine BARRAL pouvoir à ALBEROLA Laurent.....

Approbation séance du 24 septembre 2010 :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2010 qui est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.....

Approbation du procès-verbal de la CLET (commission d'évaluation et de transfert de charges) de la Communauté de Communes Coutach Vidourle :

Le Conseil Municipal.....

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999, relative au remplacement et à la simplification de la coopération intercommunale.....

Vu les dispositions du Code des Collectivités Territoriales.....

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu le Décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme.....

Vu l'Arrêté Interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées.....

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 211.070 portant création de la Communauté de Communes Coutach Vidourle en date du 29.11.2002.....

Vu la compétence Développement Economique et notamment l'alinéa qui prévoit la participation au développement agricole et touristique.....

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 07-05-049 portant définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Coutach Vidourle en date du 04.06.2007 rappelant que sont considérés d'intérêt communautaire la gestion directe ou déléguée de l'office de tourisme intercommunal, la réalisation de support de promotion et de communication, l'aide à la création, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques, le conseil et l'assistance aux porteurs de projets, la participation aux actions des diverses structures touristiques intéressant le territoire, l'aide aux actions d'améliorations du patrimoine

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 juillet 2010 approuvant le dossier de dénomination de « commune touristique » pour la commune de Sauve et sollicitant la dénomination de commune touristique pour la dite commune.....

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation et de transfert de Charges en date du 8 septembre 2010



Vu la délibération du conseil communautaire en date 29 septembre 2010 approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges en date du 8 septembre 2010.....

Considérant que la Commune de Sauve bénéficie de la dénomination « commune touristique » depuis 1993 et à ce titre perçoit une dotation supplémentaire ou une dotation particulière intégrée à la DGF depuis 1993 dont le montant pour 2009 était de 24 076 €.....

Considérant que la dotation touristique est partie intégrante de la DGF (Dotation forfaitaire) et de ce fait ne peut donc pas être transférée à la Communauté de communes lors du transfert de la compétence tourisme.....

Considérant que la communauté de communes exerce la compétence tourisme en lieu et place des communes membres

Considérant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Taxe.....

Professionnelle Unique inscrits au V.7e de l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts peuvent à titre dérogatoire, par délibération concordantes prises à la majorité qualifiée prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, procéder, dans les 5 ans qui suivent la publication de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à la révision du montant de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire

Considérant que cette disposition permet à la Communauté de communes (EPCI) d'intégrer les montants de la dotation touristique, non pas dans l'évaluation des charges, mais dans les montants définitifs des attributions de compensation.....

Considérant le montant des attributions de compensation définitives au 01/01/2008.....

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE par 11 voix pour ,

- d'approuver le rapport de commission locale d'évaluation et de transfert de charges en date du 8 septembre 2010.....
- d'arrêter l'attribution de compensation définitive pour l'exercice 2010 des communes membres de la communauté de communes Coutach Vidourle comme suit :.....

Choix prestataire plaques et numérotage des rues :.....

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des offres pour le numérotage et les plaques des noms de rues.....

Le choix de la commission d'appel d'offre s'est porté sur l'offre suivante :.....

- A-SIGNAL.....
PIST 2 - 81 Impasse de la Bedosse 30100 ALES.....
Montant de l'offre : 2 805.10 €HT.....

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce choix.....

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise A-SIGNAL pour un montant de 2 805.10 €.....

- Donne pouvoir au maire pour la signature de toutes pièces se rapportant au marché.

Action sociale agents territoriaux :.....

Le maire donne lecture de l'article 70 de la loi du 19 février 2007 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par la collectivité territoriale au bénéfice des agents. La loi confie à chaque collectivité le soin de décider le principe, le montant et les modalités.....

Après discussion, le conseil municipal décide :.....

- A l'unanimité pour l'adjoint administratif et l'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments.....

d'attribuer des chèques cadeau au titre des fêtes de fin d'année.....

Le montant de ces chèques sera de 150.00 €par agent pour l'année 2010.

Le maire donne lecture de l'article 70 de la loi du 19 février 2007 qui pose le principe de la... mise en œuvre d'une action sociale par la collectivité territoriale au bénéfice des agents. La... loi confie à chaque collectivité le soin de décider le principe, le montant et les modalités.....



Après discussion, le conseil municipal décide par :.....
- 8 voix contre, 3 abstentions pour l'adjoint technique en charge de la voirie.....
De ne pas attribuer des chèques cadeau au titre de fin d'année.....

Achat terrain pour implantation poste de relevage parcelle AH 43 :.....

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acheter du terrain pour l'implantation d'un poste de relevage pour le réseau d'assainissement. La parcelle concernée se situe :.....

- « Les Coulouvres » numéro AH 43, superficie 725 m2 au prix de 2.00 €/le m2.....
- Prise en charge des frais de notaire.....

Le conseil municipal après en avoir délibéré :.....

- Décide de l'achat de la parcelle sise « Les Coulouvres » numéro AH 43, superficie 725 m2 au prix de 2.00 €/le m2.....
- Prise en charge des frais de notaire.....
- donne pouvoir au maire de signer tous documents relatifs à la transaction.....

Convention de passage parcelles AR 154 et AR 125 pour réseau assainissement :.....

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de constituer deux servitudes de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées, sur les parcelles AR 154 et AR 125 lieu-dit Mirabel. Il propose en contre partie de ces servitudes l'exonération de la redevance de branchement au réseau collectif pour une maison par parcelle.....

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :.....

- de constituer deux servitudes de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées, une sur la parcelle AR 154 et une sur la parcelle AR 125, lieu-dit Mirabel.
- l'exonération de la redevance de branchement au réseau collectif pour une maison par parcelle concernée.....
- Prise en charge des frais de notaire et de publication à la conservation des hypothèques
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents.....

Questions diverses :.....

- Noël 2010, Mmes GUENIOU- LAURENS – BARRAL sont chargées de la préparation de Noël et de trouver une animation.....
- Copieur, la location du copieur de la mairie arrivant à son terme et après études, un copieur couleur sera pris en location (voir la possibilité d'un blocage par défaut en noir et blanc) et un copieur noir et blanc pour l'école

Fin de la séance 22h15.